

QUESTIONNAIRE SUR LA FAMILLE

Quelques réflexions sur le thème du SACREMENT : plus particulièrement du mariage.

« Je crois tout à fait que l'Eglise a le visage d'une "mauvaise mère" quand elle s'obstine dans ses refus de comprendre, de pardonner, de donner une nouvelles chance à ses enfants en souffrance. »

1 – Etat des lieux sur le sacrement du mariage

Il s'est exprimé autour de quatre thèmes : sens, sacré, histoire, durée

1 - Sens

- Le mariage et le baptême sont plus que jamais des moments de sens, et pour certains des moments de foi. Mais toutes les modalités existent pour ces sacrements

- Dans notre communauté, se pratique la préparation au mariage, au baptême, pour donner du sens : c'est un enseignement à la liberté, le respect de l'autre, la responsabilité, une approche de la personne de Jésus...

Ce n'est pas le sacrement qui fait vivre, c'est l'Amour, donné, reçu, partagé au sens le plus charnel, avec son coeur, son corps, sa tête.

- S'agissant des divorcés-remariés, il faut supprimer cette exclusion sacramentelle de l'Eucharistie proprement scandaleuse, hypocrite et heureusement transgressée parfois.

2 – Sacré

Le mariage n'a plus rien de sacré lorsque c'est un échec.

Nous pensons que toute union est sacrée, civile ou religieuse ou de pur fait, le temps qu'elle dure. Il y a mariage, disait un juriste du 18^e siècle, si l'on partage le lit et la table.

3 – Histoire

- Le mariage a été instauré comme 7^eme sacrement au 13^eme siècle.

- Dans notre groupe de réflexion sur le remariage et le divorce nous étions 11 laïcs à penser que le mariage n'était pas un sacrement, qu'inventé au 13^e siècle, on pouvait l'abandonner au 21^e siècle.

- Dieu n'a-t-il pas conclu deux alliances successives avec un peuple qui avait changé de statut – du peuple juif à l'humanité entière ?

4 – Durée

Le sacrement ne devrait pas être "Eternel" l'homme s'il vit, EVOLUE, il n'est pas le même à 18 ans, à 30 ou à 50 -

Conclusion : le sacrement qui donne la vie devient un écran pour la vie

Pistes de propositions

Piste 1 – la nullité: Tollé

- On comprend bien la suggestion du questionnaire : en privilégiant l'assouplissement de la procédure de nullité, on ne touche en fait à rien et les divorcés restent à la merci du bon vouloir de la Rote.

- Dans tous les cas, la simplification de la pratique canonique n'est pas une solution pastorale, humaine mais une argutie juridique qui ferait fi du passé conjugal au nom d'une « immaturité de choix ». Le plus souvent impossible à prouver.

- C'est donc une autre perspective pratique qu'il convient d'envisager et de mettre en œuvre en ouvrant la table eucharistique à tous et en proposant la reconnaissance pastorale des nouvelles unions si elles sont demandées.

Piste 2 Orientation : vers des bénédictions

- Pour ma part ne croyant qu'à l'amitié et à l'amour je souhaite que tous les curés soient autorisés à bénir les unions des homosexuels qui le demandent, car bénir une union dans une communauté c'est magnifique, c'est du bonheur pour tous. Et bien sûr il faut bénir aussi les remariages des divorcés.

Pour les divorcés Si l'on veut conserver au mariage sa dimension sacramentelle (dimension historiquement très tardive et mal intégrée), il convient aussi de mettre en place, comme dans d'autres Églises chrétiennes, une cérémonie adaptée pour les remariages.

Pour les couples de même sexe

- Écoute, accueil et donner une dimension religieuse voire sacramentelle (sacramentaux) à leur union
- Réfléchir alors, pour ceux/celles qui vivent ainsi en couple, s'il est possible de leur donner une forme de reconnaissance spirituelle (bénédition par exemple) en cas de demande forte et réfléchie.

Piste 3 - Proposition : Repenser le sacrement de mariage

Le mariage ayant fortement changé de sens puisque son but séculaire qui était la procréation a changé, il faut revoir ce sacrement comme un cheminement à deux, par étapes, ou même un cheminement tout au long de l'existence.

Ainsi s'est mis en place le sacrement de pénitence : dans les premiers siècles après le baptême, les nouveaux chrétiens étaient « saints », puis on a constaté des fautes entraînant le rejet de la communauté, puis on a admis qu'elles pouvaient être pardonnées une seule fois, puis la pénitence est devenue renouvelable comme sacrement de réconciliation. Ainsi aussi dans certaines communautés religieuses de laïcs, les vœux sont renouvelés annuellement.

Conclusion

Retravailler à fond la théologie sacramentelle du mariage, tout particulièrement en relisant son histoire, et en reliant son histoire aux différents états de la société

Retravailler également l'Eucharistie et la Pénitence.